

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du 7 MAI 2016

## **portant nomination des examinateurs spécialisés du concours de professeurs des écoles nationales supérieures d'art du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016**

### **La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002 modifié fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2015-370 du 30 mars 2015 modifiant le décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2003 modifié fixant les disciplines d'enseignement ainsi que la nature des épreuves et les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 6 février 2003 modifié portant création de la commission chargée de donner un avis sur la pratique artistique de candidats aux concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2003 modifié fixant la liste des titres ou diplômes permettant de se présenter aux concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours dans le corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2016 portant nomination des membres du jury du concours de professeurs des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « design d'objet », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2016 portant nomination des membres du jury du concours de professeurs des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « peinture, dessin, arts graphiques », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2016 portant nomination des membres du jury du concours de professeurs des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2016 portant nomination des membres du jury du concours de professeurs des écoles nationales supérieures d'art, discipline d'enseignement « sculpture, installation », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés du concours de professeurs des écoles nationales supérieures d'art du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016 pour évaluer l'épreuve orale d'admission de langue :

- Madame Myriam LACHE, professeur d'espagnol ;
- Monsieur Jean-Marck MOLIGNIER, professeur d'anglais ;
- Madame Marie-Claude NOUCHI, professeure d'allemand.

#### **Article 2**

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 MAI 2016

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

  
I. GADREY